



PARIS, le 26 février 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE DOUBLEMENT DU RESTE A CHARGE, REND MALADE LES RETRAITES.

L'Association Nationale des Retraités, actifs et amis de la Police, qui fédère des milliers de membres, s'insurge contre le doublement du reste à charge pour les soins relatifs à la santé comme les actes effectués par les auxiliaires médicaux, les médicaments, et les transports sanitaires, par exemple.

Nous condamnons cette mesure qui prendra effet le 31 mars prochain, car elle vient frapper les malades et en premier lieu les retraités qui, biologiquement et statistiquement, sont les patients qui ont le plus besoin d'avoir recours aux services de santé. Elle grève encore plus leur pouvoir d'achat ; il est à craindre que certains patients renoncent aux soins, pour lesquels ils ont cotisé et cotisent encore.

L'A.N.R.P. appelle solennellement les pouvoirs publics à ne pas se servir dans les poches des assurés sociaux et les invite à se donner les moyens de récupérer les 17 milliards d'euros, estimés, résultant de la fraude aux prestations sociales pour combler le trou de la sécurité sociale qui est évalué à 11 milliards d'euros pour 2024.

CONTACT PRESSE

Pascal BENITEZ

Chargé de communication

01 45 32 34 81 - contact@anrp.fr

Association Nationale des Retraités des actifs et des amis de la Police

26, rue Sainte-Félicité, 75015 Paris - Tél. 01 45 32 34 81 - E-mail : contact@anrp.fr

Site : www.anrp.fr - SIRET n° 77568530800014 - A.P.E. 9499Z

Association indépendante créée en 1956 déclarée à la Préfecture de police conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 sous le n° 56/730 J.O. du 27.07.1956